



## COMPTE RENDU DU CTPD DU 22 JUIN 2010

Avis sur la création du Pôle Recouvrement spécialisé en Haute Saône au 1er décembre 2010.

Le PRS sera un poste comptable à part entière, spécialisé dans le recouvrement forcé (contentieux) des créances actives en matière d'impôt.

Il sera localisé au 1er étage de la DSF.

Il aura en charge :

-les créances professionnelles, actuellement au PRF, de plus de 10 000€

-les créances des particuliers, prises en charges dans les structures impôts, le contrôle fiscal externe d'IR et de CSG, dont le montant dépassera 5 000€.

Les encaissements du PRS se feront à la caisse du SIEC.

Le PRS sera composé de 2 agents de catégorie B (un issu de la filière fiscale et un de la filière gestion publique), et d'un agent catégorie A.

**Puisque la Direction nous affirme qu'un poste de 2 agents est « viable », nous nous interrogeons sur la légitimité des fermetures de petits postes dans le département.**

**Vote :** FO vote POUR la création d'un poste qui « allégera » la charge de travail des postes impôts et S'ABSTIENT quand à l'affectation des agents; nous ne pouvons juger de l'implantation d'emplois avant que ce poste ne soit implanté et sa charge d'activité réelle mesurée.